

Saint-Gall, le 17 janvier 2022

## **La SMPA dit non à l'initiative populaire « Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac »**

- **L'initiative est superflue – avec la loi sur les produits du tabac, le Parlement a adopté un contre-projet pertinent**
- **L'initiative nuit à l'industrie des organisateurs de manifestations**
- **L'initiative veut faire interdire la publicité pour des produits légaux**
- **L'initiative se trompe de levier pour la protection des enfants et des jeunes**
- **L'initiative crée un dangereux précédent**

La Swiss Music Promoters Association (SMPA) réunit les plus importantes organisations suisses de concerts, spectacles et festivals de musique. En 2019, nos 44 membres organisaient quelque 2'100 manifestations pour 5,6 millions de spectatrices et spectateurs, dans toutes les régions de la Suisse. En tant que PME, nos membres portent en grande partie eux-mêmes le risque économique de ces manifestations.

Notre branche est déjà fortement frappée par la pandémie du coronavirus. L'industrie des organisateurs de manifestations figure parmi les dernières branches économiques à pouvoir retrouver une « exploitation normale » après avoir surmonté la pandémie. Une acceptation de l'initiative pour l'interdiction de la publicité serait un nouveau coup dur pour la branche. C'est pourquoi, la SMPA soutient le contre-projet indirect du Conseil fédéral et du Parlement qui peut entrer en vigueur immédiatement et qui renforce la protection de la jeunesse tout en permettant la publicité qui cible les adultes. La limitation extrême de la publicité pour le tabac apporte peu. C'est ce que permet de voir un regard au-delà de nos frontières : Dans des pays tels que la France et l'Italie, qui connaissent déjà des interdictions plus sévères de la publicité que la Suisse, la part des jeunes qui fument est supérieure à celle de la Suisse comparativement libérale. **Pour ces raisons, la SMPA s'oppose clairement à l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » soumise à la votation le 13 février 2022.**

L'initiative populaire « Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac » veut interdire toute forme de publicité pour le tabac et des produits alternatifs pouvant atteindre des jeunes. La protection des jeunes est importante mais l'initiative est tout à fait disproportionnée et extrême. **Avec la nouvelle loi pertinente sur les produits du tabac, le Conseil fédéral et le Parlement ont trouvé une voie pragmatique pour renforcer la protection des jeunes.** L'industrie des organisateurs de manifestations soutient le contre-projet indirect (la nouvelle loi sur les produits du tabac). La nouvelle loi sur les produits du tabac a déjà été adoptée par le Parlement et entrera immédiatement en vigueur en cas de rejet de l'initiative populaire. Dans le sens de la protection des enfants et des jeunes, la nouvelle loi limite considérablement la publicité, laquelle disparaîtra totalement de l'espace public. Toute publicité qui vise les mineurs sera interdite.

Or l'interdiction rigide de la publicité demandée par l'initiative populaire frapperait également la publicité qui s'adresse aux adultes. En cas d'acceptation, toute publicité susceptible d'atteindre des mineurs serait en effet interdite. **Considérant que les partenaires de l'industrie du tabac ont d'ores et déjà conçu des domaines particuliers non accessibles aux mineurs et invisibles sur les sites Internet des organisateurs de manifestations, l'initiative dépasse de loin l'objectif.** Une acceptation de l'initiative populaire rendrait ces partenariats impossibles et compromettrait ainsi la viabilité économique de ces manifestations – avec des conséquences négatives étendues pour l'ensemble des partenariats de sponsoring dont dépend la filière événementielle.

Le secteur du divertissement est un facteur économique important pour la Suisse et garantit des emplois et des places d'apprentissage. Chaque année, nos membres offrent à quelque 23'000 bénévoles une activité de loisirs utile. S'y ajoute le fort engagement en faveur de la culture. Les membres de la SMPA contribuent à la diversité culturelle en organisant des manifestations favorisant la construction identitaire dans toutes les régions du pays soutenant ainsi la création culturelle suisse, sans faire appel aux subventions et en supportant leurs propres risques. Les partenaires de sponsoring étant difficilement remplaçables, de nombreuses plateformes se verront fortement menacées. Une acceptation de l'initiative populaire affaiblirait inévitablement la place culturelle suisse et réduirait son offre. **Une acceptation de l'initiative aurait pour conséquence une diminution de l'offre et une augmentation du prix des billets.** Pour cette raison également, cette initiative populaire néfaste doit clairement être rejetée.

La SMPA s'entend en tant que partenaire possédant du savoir-faire dans les domaines des événements en direct (live), de la musique, de la culture et des manifestations et s'engage avec compétence dans les débats politiques (impôt à la source, prévention, taxe sur la valeur ajoutée, droit d'auteur/SUISA, sécurité, formation, etc.). En temps normaux, les membres de la SMPA ne font pas appel aux subventions. Pour que cette situation perdure, les organisateurs de manifestations ont besoin des conditions cadres correspondantes. Aujourd'hui, les sponsors sont bien plus que de simples bailleurs de fonds. Ils contribuent largement à la vie culturelle. Compte tenu de ces considérations et parce qu'une acceptation de l'initiative populaire préparerait le terrain à d'autres interdictions de la publicité par l'Etat, cette initiative doit clairement être rejetée.

**Pour ces raisons, l'industrie des organisateurs de manifestations tout comme le Conseil fédéral et le Parlement dit non à l'initiative superflue pour l'interdiction de la publicité « Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac ».**

Plus d'informations du Comité du Non : [Interdiction-publicité-NON](#)

Plus d'informations de la Confédération sur la votation : [Initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac »](#)

**Pour plus d'informations, contacter :**

- Christoph Bill, Président SMPA, [christoph.bill@smpa.ch](mailto:christoph.bill@smpa.ch), Tél. 062 745 90 60
- Stefan Breitenmoser, Gérant SMPA, [stefan.breitenmoser@smpa.ch](mailto:stefan.breitenmoser@smpa.ch), Tél. 079 355 05 79

**A propos de la SMPA :**

L'association Swiss Music Promoters Association (SMPA) regroupe les principaux organisateurs suisses de concerts, shows et festivals. En 2019, ses 44 membres ont organisé quelque 2'100 manifestations dans toutes les régions du pays, attirant 5,6 millions de spectatrices et spectateurs. La filière événementielle est un facteur économique important pour la Suisse et garantit des emplois et des places d'apprentissage. Chaque année, nos membres offrent à près de 23 000 bénévoles une activité de loisirs utile. À cela s'ajoute son engagement en faveur de la culture : La proportion d'artistes suisses engagés dans des manifestations est très élevée.